Avis de disponibilité des documents liés aux procurations en vue de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Nouveau Monde Graphite Inc.

Date et lieu de l'assemblée :

Quand : Lundi le 19 juin 2023
10 h 00 (heure de l'Est)

Où : Au moyen d'une webémission en direct au **https://web.lumiagm.com/470492294**

Le présent avis vise à vous informer que Nouveau Monde Graphite Inc. (la « **Société** ») utilise la méthode de procédures de notification et d'accès (les « **Procédures de notification et d'accès** ») pour la distribution des documents à ses actionnaires inscrits et véritables (les « **Actionnaires** ») en vue de son assemblée générale annuelle et extraordinaire des Actionnaires devant se tenir le lundi le 19 juin 2023 (l'« **Assemblée** ») et que les documents liés aux procurations en vue de l'Assemblée sont disponibles sur Internet. Les Procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs assujettis de publier des versions électroniques des documents relatifs aux procurations par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche et d'Internet, plutôt que d'envoyer des exemplaires imprimés de ces documents aux Actionnaires. La Société n'utilisera pas la procédure connue sous le nom d'« assemblage » en ce qui concerne l'utilisation des Procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujetti utilisant les Procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé d'une de sollicitation par la direction à certains actionnaires avec le dossier de notification.

La présente communication vous fournit uniquement une vue d'ensemble des documents liés aux procurations qui sont à votre disposition sur Internet. **Nous vous rappelons que vous devez prendre connaissance de et réviser tous les renseignements importants qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 10 mai 2023 (la « Circulaire ») et dans les autres documents reliés aux procurations avant de voter.**

La Circulaire, les états financiers annuels consolidés audités de la Société pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2022 et 2021 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent (les « **États financiers** ») et les autres documents pertinents sont disponibles au :

www.documentsassemblee.com/TSXT/NOU_fr

OU

www.sedar.com

OU

www.sec.gov

OU

https://nmg.com/fr

Comment obtenir un exemplaire imprimé des documents liés aux procurations

Les porteurs de titres peuvent demander de recevoir un exemplaire imprimé des documents ayant trait à l'assemblée et des États financiers par la poste, sans frais. Pour vous assurer de recevoir les documents avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée, votre demande doit nous parvenir au plus tard le 6 juin 2023. Si vous demandez un exemplaire imprimé des documents, veuillez prendre note que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote ; veuillez conserver l'exemplaire ci-joint pour voter. Pour obtenir des renseignements sur les procédures de notification et d'accès ou pour demander un exemplaire imprimé des documents, veuillez communiquer avec TSX au 1 888 433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou par courriel à tsxt-fulfilment@tmx.com.

Avis de convocation à l'Assemblée des Actionnaires

Les Actionnaires seront invités lors de l'Assemblée à considérer et à voter sur les questions énumérées ci-dessous, avec les sections de la Circulaire où vous trouverez des renseignements à leur sujet :

1. présenter les États financiers – voir « *Points à l'ordre du jour de l'Assemblée – Présentation des états financiers* »;
2. élire chacun des administrateurs désigné dans la Circulaire, soit Mme Stephanie Anderson, M. Daniel Buron, M. Eric Desaulniers, M. Arne H Frandsen, M. Jürgen Köhler, Mme Nathalie Pilon, M. James Scarlett et M. Andrew Willis – voir « *Points à l'ordre du jour de l'Assemblée – Élection des administrateurs* »;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur externe de la Société et autoriser les administrateurs à déterminer sa rémunération – voir « *Points à l'ordre du jour de l'Assemblée – Nomination de l'auditeur externe et autorisation donnée aux administrateurs de fixer sa rémunération* »;
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « A » de la Circulaire) concernant la ratification et la confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société, comme il est décrit plus en détail dans la Circulaire – voir « *Points à l'ordre du jour de l'Assemblée – Ratification et confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société* »; et
5. examiner toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vote

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE VOUS NE POUVEZ PAS VOTER EN RETOURNANT CET AVIS. Pour exercer les droits de vote rattachés à vos titres, vous devez voter au moyen de l'une des méthodes indiquées sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote ci-joint. Votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote doit être reçu au plus tard à 10 h 00 (heure de l'Est) le 15 juin 2023.

VEUILLEZ RÉVISER LA CIRCULAIRE AVANT DE VOTER.

Envoi des États financiers

• Les États financiers sont envoyés aux propriétaires véritables qui en ont fait la demande.